

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79078
Objet

ECLAIRAGE PUBLIC
Amélioration et extension
du réseau

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

8 C

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le vingt neuf juin à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD,
DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. N. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOUCHE par M.
BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP
par M. CABAL.

Absents : MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN a décidé de réaliser chaque année une
tranche de travaux dans le cadre du programme de remise en état
du réseau d'éclairage public.

Il s'avère indispensable de remédier aux inconvénients que
constitue le fonctionnement diurne de points lumineux alors que
certaines rues restent dans l'obscurité toute la nuit.

Il importe en conséquence de lancer une nouvelle tranche de
travaux ayant pour objet la transformation et la modernisation du
réseau afin de pallier la carence des installations vétustes
existantes.

Trois (3) lots traitant de secteurs géographiques distincts
sont envisagés (montant total 450.000 F.).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur l'opportunité du programme et d'autoriser
M. le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel
d'offres ouvert.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les articles 295 et 296 du Code des Marchés Publics

Vu le dossier présenté par M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu l'avis favorable de la Commission "Urbanisme et Construction - Equipement et Environnement, Travaux" réunie le 20 Juin 1979,

Considérant l'intérêt que présente cette nouvelle tranche de travaux, dont le financement sera assuré par voie d'emprunt (cf : budget primitif pour l'exercice 1979),

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert,
- à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenus par la commission chargée de l'ouverture des plis.
- de solliciter de l'autorité de tutelle l'approbation du dossier tel que présenté et l'autorisation de réduire le délai de réception des offres à quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 296, 3ème alinéa du Code des Marchés Publics.
- d'imputer la dépense correspondante estimée à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (450.000 F.) sur les crédits inscrits au Chapitre 901.12 Article 233.1. du Budget Primitif pour l'exercice 1979.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Le Sous-Préfet, 26 DEC 1979

Lucien CRUSSEL